

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Convocation du 14 avril 2026

Affichage du 14 avril 2026

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	11
	Votants	11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Nadège LE NEILLON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM Nadège LE NEILLON, Xavier TRAEN, Carine SAUVAL, Laurence HOCHART, Valérie LOIZELET, Nicolas RIBES, Ludovic FRANCOIS, Virginie WARGNIER, Pauline COUVREUR, Vincent VITSE et Julien ADJOVI-BOCO.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant.

Madame Carine SAUVAL a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 (délibération 2026-008)

VOTE DU CFU 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité (avec abstention de Mme le Maire)** le Compte Financier Unique 2025 et arrête ainsi les comptes présentés par M TRAEN Xavier, 1^{er} adjoint :

- Section d'investissement
 - Dépenses : 276 418,10 €
 - Reste à réaliser 0,00 €
 - Recettes : 352 772,29 €
- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 185 682,06 €
 - Recettes : 286 270,81 €
- Résultat de clôture de l'exercice
 - Investissement : 76 354,19 €
 - Fonctionnement : 100 588,75 €
 - Résultat global : 176 942,94 €

POINT 2 (délibération 2026-009)

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 43 503,17 €
- Un excédent reporté de : 57 085,58 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	100 588,75 €
- Un excédent d'investissement de :	76 354,19 €
- Pas de restes à réaliser :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	76 354,19 €

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCÉDENT	100 588,75 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	100 588,75 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	76 354,19 €

POINT 3 (délibération 2026-010)

VOTE DES TAXES LOCALES 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, de nouveau voté à compter de 2023, ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal souhaite ne pas augmenter les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,93 %
- taxe d'habitation : 7,07 %

CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété et signé aux services préfectoraux.

POINT 4 (délibération 2026-011)

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A ALLOUER 2026

Les Membres du Conseil présents décident d'inscrire au budget le reversement de fiscalité et la contribution à l'organisme de regroupement ci-dessous et d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Article 739211 : Reversement de fiscalité

- Communauté de Communes du Clermontois (14 871,11 - 9 623,00 + 1 047,00) 6 295,00 €

Article 65568 : Autres contributions

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire 65 000,00 €

Article 65748 : Subventions de fonctionnement

- « Loisirs pour Tous » 300,00 €

- Coopérative Scolaire de Saint-Aubin (300 + 540 subvention exceptionnelle) 840,00 €

- Amicale sportive des jeunes Sapeurs-Pompiers du Clermontois 50,00 €

Les Membres du Conseil décident, de ne verser les subventions aux Associations de la Commune, que sous réserve que leur Assemblée Générale ait eu lieu, que le rapport détaillé des activités 2025, accompagné du bilan financier correspondant, ainsi que l'ensemble de leurs projets 2026 soient fournis.

POINT 5 (délibération 2026-012)

CADEAUX DE NOEL 2026

A l'occasion de Noël 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer une somme de 15 € pour les enfants de 0 à 11 ans et 30 € pour les jeunes de 12 ans ; domiciliés sur le territoire de la commune au 1^{er} décembre 2026.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des jeunes concernés, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 6 (délibération 2026-013)

BONS D'ACHAT 2026 POUR LES PERSONNES DU 3^{ème} AGE

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre en 2026 l'action menée auparavant par le CCAS concernant l'octroi d'un bon d'achat de 30 € offert aux personnes de 66 ans et plus en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Afin que les personnes concernées dépensent cette somme comme elles le souhaitent, ce bon d'achat prendra la forme d'un virement par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Saint-Just-en-Chaussée.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des personnes concernées, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 7 (délibération 2026-014)

BP 2026 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

- Section d'investissement
 - Dépenses : 41 879,47 €
 - Recettes : 76 354,19 €
- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 246 027,00 €
 - Recettes : 307 618,75 €

L'assemblée délibérante délègue la possibilité à Mme le Maire de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % en section de Fonctionnement et d'Investissement.

POINT 8 (délibération 2026-015)

VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (avec abstention de Mme le Maire), le Compte Financier Unique du budget annexe du Lotissement 2025 et arrête ainsi les comptes, présentés par M TRAEN Xavier, 1^{er} adjoint :

- Section d'investissement
 - Dépenses : 237 416,94 €
 - Reste à réaliser 0,00 €
 - Recettes : 283 578,88 €
- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 287 557,67 €
 - Recettes : 300 109,96 €
- Résultat de clôture de l'exercice
 - Investissement : 46 161,94 €
 - Fonctionnement : 12 552,29 €
 - Résultat global : 58 714,23 €

POINT 9 (délibération 2026-016)

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe du Lotissement de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique du budget annexe du Lotissement fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	14 161,59 €
- Un excédent reporté de :	26 713,88 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 552,29 €
- Un excédent d'investissement de :	46 161,94 €
- Pas de restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	46 161,94 €

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCÉDENT	12 552,29 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	12 552,29 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	46 161,94 €

POINT 10 (délibération 2026-017)

BP 2026 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif du budget annexe du Lotissement de l'exercice 2026 :

- Section d'investissement
 - Dépenses : 16 600,00 €
 - Recettes : 46 161,94 €
- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 3 405,00 €
 - Recettes : 15 957,29 €

L'assemblée délibérante délègue la possibilité à Mme le Maire de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % en section de Fonctionnement et d'Investissement.

POINT 11

QUESTIONS DIVERSES

- Arbre à planter aux Marronniers
 - Réunion d'information du comité de projet de Cuignières
 - Rappel de présence aux membres du conseil pour la cérémonie du 8 mai
 - Débat sur un « facebook » au nom de la commune
 - Pour information, visite pour un terrain ruelle Lannoy
 - Eglise : une pierre se détache d'un pilier, rénovation à prévoir
 - Etude d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de la mairie en remplacement de la chaudière à fioul
 - Elaboration de fiches de postes pour le personnel communal
 - Une réflexion se porte sur le passage éventuel aux LED de l'éclairage au sein de la mairie
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 50 minutes.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Nathalie LE NEILLON

